



Protocole de reprise des entraînements FTH



Pour le club :

- Désignation d'un(de) responsable(s) Covid19 dans notre association
- Limite de nombre de personnes simultanées en fonction de la capacité de la salle (*maximum 4 personnes x nombre de tables disponibles*). Si la capacité est trop souvent dépassée, un système d'inscription aux entraînements sera mis en place.
- Mise en place d'un sens de circulation pour éviter au maximum que les joueurs ne se croisent lors de leurs déplacements.
- Prévoir une distance raisonnable entre chaque table.
- Le matériel devra être nettoyé avant chaque séance.
- Ne pas utiliser le matériel d'une autre activité sportive.
- Mise à disposition du gel hydro-alcoolique à l'entrée de la salle
- Ventiler la salle
- Afficher les gestes barrières et notre protocole de reprise
- Les accompagnateurs ne doivent pas entrer dans les locaux.

Pour les joueurs :

Généralités :

- Ne pas venir au club en cas de fièvre et/ou de signes d'infection rhinopharyngée
- Le respect des gestes barrières et des distances de sécurité sont obligatoires.
- Le port du masque est obligatoire lors des déplacements dans la salle

Matériel :

- Limitez au maximum les manipulations de matériels.
- Chaque joueur doit disposer de ses balles préalablement nettoyées
- Le lavage de main sera systématique entre chaque partie
- Evitez de vous toucher le visage avant de manipuler une balle commune

Jeu :

- Les joueurs ne doivent pas changer de côté entre les manches.
- Les joueurs ne doivent pas s'essuyer les mains sur les tables
- Pas de poignée de main en fin de partie.

Sanitaires :

- Lavez-vous les mains avant la séance (*savon, gel..*)
- L'accès aux toilettes doit être discipliné, une seule personne à la fois.

Toutes les consignes du gouvernement doivent être appliquées :

<https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>



ATTESTATION SUR L'HONNEUR POUR LA REPRISE DE L'ACTIVITE BABY-FOOT

Je soussigné , adhérent de
l'association.....atteste :

- avoir été informé que l'association s'est engagée à respecter les mesures édictées par le gouvernement pour freiner la diffusion du Covid-19 tout au long de la crise sanitaire actuelle
- reconnaître que malgré la mise en oeuvre de ces moyens de protection l'association ne peut garantir une protection totale contre une exposition et/ou une contamination par le Covid-19 ;
- m'engager à prendre toutes les précautions nécessaires à la protection de sa santé et de celle des autres personnes présentes, notamment en respectant les gestes barrière ci-dessus rappelés ;
- m'engager à respecter les mesures de protection obligatoires ainsi que les mesures de protection préconisées par le gouvernement et en particulier celles édictées par le ministère des sports ;
- m'engager également à respecter les obligations édictées ainsi que les modalités mises en place par L'association pour organiser l'activité au cours de la crise sanitaire actuelle.

Fait à Le

Signature